

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE**

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (Groupe SOMELEC)



**Appel à manifestation d'intérêt N°03/CMI/2026 pour le recrutement d'un
Ingénieur Conseil pour le suivi de Construction & Maintenance de dix centrales
solaires avec stockage pour l'hybridation des centrales thermiques à l'intérieur du
pays**

(AMI N°03/CMI/2026)

Financement : Trésor Français

Juin 2026

I. CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, la Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC) met en œuvre un projet visant à hybrider dix (10) centrales thermiques existantes avec des centrales solaires photovoltaïques intégrant des systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) dans plusieurs localités du pays, ainsi qu'au niveau du site école de Nouakchott.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement sous forme de prêt du Trésor français pour la réalisation de ce projet. Une partie de ce financement sera consacrée au recrutement d'un Ingénieur-Conseil chargé du contrôle et du suivi de l'exécution du marché.

La mission consiste à vérifier la conformité des études, des fabrications, des travaux de construction, du montage et de la mise en service des centrales par rapport aux exigences contractuelles, aux spécifications techniques et aux règles de l'art.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la présente mission est le recrutement d'un cabinet ou d'un groupement de cabinets chargé d'assurer le contrôle, la supervision et le suivi de l'exécution du projet d'hybridation de dix (10) centrales thermiques existantes avec des centrales solaires photovoltaïques intégrant des systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS), ainsi que du site école de Nouakchott.

III. DUREE DE LA MISSION

La durée globale de la mission est estimée à **Trente Quatre (34) mois** à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission.

V. METHODE DE SELECTION :

Les consultants seront sélectionnés en accord avec les Directives de la BPI. La méthode de sélection qui sera utilisée sera la méthode fondée sur la qualification de consultant (SQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit :

a) Expérience dans la supervision et le contrôle de projets de centrales solaires photovoltaïques avec systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) au cours des dix (10) dernières années (2016-2026) (70 points)

Soit $N1$ le nombre de missions de supervision et de contrôle de projets de centrales solaires photovoltaïques avec systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) réalisées au cours des dix (10) dernières années (2016-2026).

- $N1 = N1_{max}$: note $n1 = 70$ points ;
- $N1 < N1_{max}$: note $n1 = (N1 / N1_{max}) \times 70$ points.

NB : $N1_{max}$ est le nombre maximum de missions de supervision et de contrôle de projets de centrales solaires photovoltaïques avec systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) réalisées au cours des dix (10) dernières années (2016-2026).

b) Expérience dans la supervision et le contrôle de projets d'hybridation de centrales thermiques par des centrales solaires photovoltaïques avec systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) au cours des dix (10) dernières années (2016-2026) (30 points)

Soit $N2$ le nombre de missions de supervision et de contrôle de projets d'hybridation de centrales thermiques par des centrales solaires photovoltaïques avec systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) réalisées au cours des dix (10) dernières années (2016-2026).

- $N2 = N2_{max}$: note $n2 = 30$ points ;
- $N2 < N2_{max}$: note $n2 = (N2 / N2_{max}) \times 30$ points.

NB : $N2_{max}$ est le nombre maximum de missions de supervision et de contrôle de projets d'hybridation de centrales thermiques par des centrales solaires photovoltaïques avec systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS) réalisées au cours des dix (10) dernières années (2016-2026).

La note globale N est définie comme suit :

$$\underline{N = n1 + n2}$$

À l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, le consultant ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à soumettre une proposition technique et financière en vue de la négociation du contrat.

NB : Conformément aux dispositions de l'accord de financement, la présente consultation est réservée aux cabinets de droit français justifiant des qualifications et expériences requises pour la réalisation de cette mission.

VI. CONSISTANCE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point IX ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du mandataire du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. En cas de groupement solidaire, les références de ses membres seront consolidées. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartés.
- Les références dites pertinentes qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées.

Ces références doivent obligatoirement être étayées par des attestations des bénéficiaires.

L'attention des candidats est attirée sur ce qui suit :

- **Seuls les missions pour lesquels les candidats ont fourni des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires desdites missions seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;**
- Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation ;
- Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

VII. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification, les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des marchés de la SOMELEC

Direction Générale de la SOMELEC

Cellule Chargée des Marchés

Siège SOMELEC ; 4ème étage

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Nouakchott (Mauritanie)

Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89

Mail : cmsomelec@gmail.com

VIII. ENVOI DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **25/06/2026 à 12 heures 00 minutes GMT** l'adresse ci-après :

Monsieur le Conseiller Chargé de la Cellule des marchés de la SOMELEC

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Siege du Groupe SOMELEC, 4ème étage

Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89

Email : cmsomelec@gmail.com

Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 03/CMI/2026 pour le recrutement d'un Ingénieur Conseil pour le suivi de Construction & Maintenance de dix centrales solaires avec stockage pour l'hybridation des centrales thermiques à l'intérieur du pays ».

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT

DU GROUPE SOMELEC

Khroumbaly LEHBIB